

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 avril 2017
BU 003 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 27

Étaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ, (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Florent GAILLARD, Marie-Christine CHAUVIN, Jean-Marie BAILLY, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jacques FAIVRE, Colette GIRARD, Dominique PELLIN, Jacky REVERCHON, Jacques GUILLOT, Christian JACQUIER, René BERNARD, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT à Jean-François GAILLARD

Étaient Excusés : Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS. Claire LUCAS-VERNUS et Pierre BRENIAUX.

Convocation faite le : 14 avril 2017

Objet : Vente parcelle AK 379 - ZA des Faïenceries à la SCI des Capucins

VU la délibération communautaire du 7 février 2017 alinéa B portant délégation au Bureau communautaire ;

Vu la note de synthèse n°4 par Réf : article L2121-12 du CGCT relative à la vente d'une parcelle de terrain par la CCAPS sur la ZA des Faïenceries sur commune de Salins les Bains à la SCI des Capucins ;

Entendu l'exposé de Monsieur Claude ROMANET, 2^{ème} Vice-Président délégué aux TIC, développement numérique et la mutualisation ;

Vu l'estimation des Domaines en date du 30.11.2016 ;

Considérant que la parcelle à céder est cadastrée AK n°379 de 0ha00a et 69ca ;

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1- Décide de céder à la SCI les Capucins représentée par Monsieur Gilles BULLY ou toute autre société s'y substituant la parcelle AK 379 d'une surface de 69ca sur la commune de Salins et contigüe à la ZA des Faïenceries ;

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 avril 2017
BU 003 DE (SUITE)

Objet : Vente parcelle AK 379 - ZA des Faïenceries à la SCI des Capucins

- 2- Dit que le prix de vente est fixé à 780€ HT
- 3- Autorise le Président à signer toute pièce afférente et notamment l'acte de vente.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Michel FRANCONY

